

50. L'ADULTERE (Mt. 5:27-32 ; Lc. 16:18)

MATTHIEU

5

MARC, LUC, JEAN

27. Vous avez appris qu'il a été dit : *Tu ne commettras point d'adultère.*

28. Mais moi, je vous dis que quiconque regarde une femme pour la convoiter a déjà commis un adultère avec elle dans son cœur.

Ces paroles contre l'**adultère** ont été énoncées en présence des **disciples** et de la **foule**.

Cet enseignement, dispensé **sur une montagne** proche de Capernaüm (pour ce qui est du texte de Matthieu), est l'un des **5 rappels** de la Loi qui font suite au discours sur les “*béatitudes*” :

- Loi contre le **meurtre** (Mt. 5:21-26)
- Loi contre l'**adultère** (Mt. 5:27-32)
- Loi contre le **parjure** (Mt. 5:33-37)
- Loi contre la **vengeance** (Mt. 5:38-42)
- Loi de l'**amour** (Mt. 5:43-48)

• **Mt. 5:27** “*Vous avez appris qu'il a été dit : tu ne commettras point d'adultère.*” :

a) Jésus cite le **7^e commandement**, le second de la **seconde Table** (en considérant que chacune des Tables contient 5 commandements), et, dans le Décalogue, il vient juste après l'interdiction de tuer.

Ex. 20:14 et **Deut. 5:18** “*Tu ne commettras point d'adultère.*”

Sur la portée du **Décalogue** (les Dix commandements), voir le Préambule de l'étude précédente **n° 49A**.

b) Précédemment, à propos du **meurtre**, Jésus avait articulé son enseignement autour d'un **contraste** : “*vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens ... mais moi je vous dis que ...*” (Mt. 5:21-22).

Ce que ses auditeurs avaient “*appris*” avait été recueilli au cours des siècles auprès des scribes et dans les synagogues lors des lectures publiques des Ecritures, et lors des commentaires qui en étaient faits.

• **Mt. 5:28a** “*Mais moi je vous dis que ...*” :

a) Comme à propos du **meurtre**, Jésus **ne change pas la lettre** de Moïse, mais il **change l'interprétation** que les **hommes charnels** et **myopes** en font. L'homme naturel s'attache essentiellement à ce que ses sens perçoivent.

Or les attaques des ténèbres débutent souvent dans l'invisible. **Satan sème sa semence à l'abri des regards**.

b) En osant dire : “*moi, je*”, Jésus affirme, une fois de plus, avoir une **autorité supérieure** à celle du collègue des docteurs, ce qui ne peut se justifier que s'il annonce parfaitement **le conseil de Dieu** (Mt. 7:29) ! Cela sous-entend aussi que l'enseignement des scribes était **imparfait** (ce qui n'était pas scandaleux si les cœurs étaient droits et humbles, cf. 1 Cor. 13:9 “*Car nous connaissons en partie, et nous prophétisons en partie*”) !

Tout croyant de la Nouvelle Alliance qui commente les Ecritures, est pareillement interpellé par cette apostrophe.

c) Dans son discours sur le “*meurtre*”, Jésus avait mis en garde l'auditoire contre la “*colère*” entretenue dans le cœur. Jésus avait ainsi dévoilé la stratégie de Satan, en dénonçant une semence ténébreuse apparemment anodine.

Selon Jésus, la **semence** du meurtre (la rancoeur cachée) est de **même origine** et de **même nature** que son **fruit** (le meurtre accompli), et mérite donc pareillement la condamnation divine.

Jésus va appliquer à propos de “*l'adultère*” le **même principe** : condamner la **semence** au même titre que son **fruit** potentiel.

Cette **semence** (la **convoitise cachée**) doit être **détectée, haïe et détruite**.

Chez un **croyant**, dès lors que cette semence est **identifiée**, elle est pratiquement **vaincue**.

• **Mt. 5:28b** “*... quiconque regarde une femme pour la convoiter a déjà commis un adultère avec elle dans son cœur.*” :

De même que Jésus a condamné la “*colère*” **entretenu** plus que la **bouffée de colère** immédiatement réprimée, Jésus condamne ici la “*convoitise*” **entretenu**, plus qu'une pulsion inopinée qu'un croyant encore non aguerri n'a pas su éviter.

Un **croyant évite**, autant que possible, toute situation pouvant le mettre, ne serait-ce que quelques secondes, dans une situation de convoitise. La **discipline du regard** s'acquiert rapidement, dès lors que le conseil de Dieu est accepté sans réticence.

a) Peu importe que cette **“femme”** (gr. “gune”) soit mariée ou non.

Jésus n’aborde pas le cas d’une **femme convoitant un homme marié** (cf. la femme de Potiphar, Gen. 39:7). Le principe applicable serait évidemment le même.

b) Pour l’**homme** ainsi mis en cause, il porte **atteinte au prochain** : atteinte à son **propre conjoint** pour celui qui est marié, atteinte au **futur conjoint** pour celui qui ne l’est pas encore ; atteinte au **mari** de la femme mariée ou fiancée qu’il convoite, atteinte aux **parents** de la jeune fille non fiancée qu’il convoite.

Toute violation de la seconde Table de la Loi est en outre une offense contre le **Dieu** qui l’a promulguée.

Jac. 1:14-15 “(14) Mais chacun est tenté quand il est attiré et **amorcé par sa propre convoitise**. (15) Puis la convoitise, lorsqu’elle a conçu, **enfante le péché** ; et le péché, étant consommé, produit **la mort**.”

Rom. 13:9 “En effet, les commandements : **Tu ne commettras point d’adultère**, tu ne tueras point, tu ne déroberas point, tu ne convoiteras point, et ceux qu’il peut encore y avoir, se résument dans cette parole : **Tu aimeras ton prochain** comme toi-même.”

c) Au sujet du **“meurtre”**, Jésus avait distingué **divers degrés de gravité** entre la **colère** dissimulée (dans la pensée), l’**insulte** (par la langue) et l’**acte** meurtrier, mais il a dénoncé dans tous ces cas le **même esprit démoniaque** à différents stades de son œuvre, et Jésus a donc condamné l’ensemble.

De même, au sujet de l’**“adultère”**, Jésus distingue entre la **convoitise** et l’**acte** qui peut en résulter. De nouveau, Jésus dénonce la présence d’un **même esprit démoniaque** à l’œuvre dans tous les cas.

La présence de l’**esprit impur** est condamnée pareillement, quel que soit son stade d’épanouissement.

d) Si une **femme** se laisse **devenir complice** des ténèbres par un **comportement** ou des **vêtements** qui dynamisent le souffle impur présent dans un ou plusieurs hommes, elle le fait évidemment sous le regard du Dieu qui sonde les profondeurs des cœurs.

La même **responsabilité** est partagée par tous ceux, hommes et femmes, qui, d’une manière ou d’une autre, **banalisent** ces attitudes, **surtout s’ils se réclament de Dieu**.

Dieu ne demande pas à l’homme croyant, de faire la guerre aux femmes désinvoltes, mais de s’opposer aux tentatives d’effraction de son âme venues de l’intérieur.

e) Jésus met en garde contre **toute souillure de l’âme** par les **yeux**, les **oreilles**, les **lèvres**, les **pensées** impures.

A contrario, il ordonne de **sanctifier le corps** (car c’est un **temple**), la langue, les yeux, les lèvres. Il ordonne de garder une pensée pure, de respecter l’esprit du mariage, lequel est une Alliance qui reflète l’Alliance et les relations devant exister entre Christ et l’Eglise, entre l’Epoux et l’Epouse.

Toutes les **fonctions sensorielles** sont soit au service de la **Lumière**, soit au service des **ténèbres**. C’est l’âme qui choisit, et c’est la conscience qui met en garde si l’âme la laisse parler.

Mt. 19:9 “Je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour **infidélité** (gr. “porneia” = impudicité, fornication, immoralité), et qui en épouse une autre, commet un **adultère**.”

Mt. 15:19 “C’est du cœur que viennent les **mauvaises pensées**, les **meurtres**, les **adultères**, les **impudicités**, les **vols**, les **faux témoignages**, les **calomnies**.”

Rom. 6:12 “Que le péché ne règne donc point dans votre corps mortel, et **n’obéissez pas à ses convoitises**.”

2 P. 1:4 “... (afin que) vous deveniez participants de la Nature divine, en fuyant la corruption qui existe dans le monde par la **convoitise**.”

f) Dans les commentaires sur le **meurtre** et la **colère**, au-delà des rancœurs corrompant tout un peuple se réclamant de l’Eternel, Jésus avait démasqué ce qui se tramait dans le cœur des **pharisiens** présents parmi la foule : ils cherchaient déjà à tuer le Messie, mettant **tout Israël en danger de mort**.

Il en est de même avec cet enseignement sur l’**adultère** : **Israël** vit dans l’**adultère spirituel** en acceptant des traditions humaines, et en s’éloignant d’un vrai culte, malgré les belles apparences du temple, des habits, des gestes religieux. Ils sont “**une génération adultère**”, moralement et spirituellement (**Mt. 12:39**). Le constat est le même pour l’église issue des Nations, dès ses débuts.

Ez. 16:15,24,26,28,29,38 (contre Jérusalem) “(15) Mais tu t’es **confiée dans ta beauté** (l’héritage des prophètes), et tu t’es **prostituée** (aux esprits impurs), à la faveur de ton nom (Ville de Paix, un nom devenu mensonger) ; tu as prodigué tes prostitutions à tous les passants (les diverses formes du paganisme), tu t’es livrée à eux.... (24) Tu t’es bâti **des maisons de prostitution** (des synagogues

trompeuses), tu t'es fait des **hauts lieux** (des autels apostats) dans toutes les places.... (26) Tu t'es prostituée aux **Égyptiens**, tes voisins au corps vigoureux (la séduction des apparences), et tu as multiplié tes prostitutions pour m'irriter.... (28) Tu t'es prostituée aux **Assyriens**, parce que tu n'étais pas rassasiée ; tu t'es prostituée à eux, et tu n'as pas encore été rassasiée. (29) Tu as multiplié tes prostitutions avec le pays de **Canaan** et jusqu'en **Chaldée**, et avec cela tu n'as pas encore été rassasiée. ... (38) **Je te jugerai comme on juge les femmes adultères** et celles qui répandent le sang, et je ferai de toi une victime sanglante de la fureur et de la jalousie.”

Lév. 20:6 “Si quelqu'un s'adresse aux morts et aux esprits, pour se prostituer après eux, je tournerai ma face contre cet homme, je le retrancherai du milieu de son peuple.”

g) Selon la Loi, la **sentence** contre le coupable d'adultère était la **mort**.

Lév. 20:10 “Si un homme commet un adultère avec une femme mariée, s'il commet un **adultère** avec la femme de son prochain, **l'homme et la femme adultères seront punis de mort**.”

Héb. 13:4 “Que le mariage soit honoré de tous, et le lit conjugal exempt de souillure, car **Dieu jugera les impudiques** (= les débauchés) **et les adultères**.”

Jésus a montré, lors de l'incident d'une femme prise en flagrant délit d'adultère, comment la sentence devait être appliquée. Mais Jésus n'a jamais dit que la Loi de Moïse était caduque sur ce point.

La sentence de mort révèle donc ce que Dieu pense de l'adultère que certains osent justifier au nom de l'amour ! La violence des sentiments ne donne pas à un **croyant** le droit de violer les principes du Royaume.

Pour certains croyants, la lutte individuelle contre certains dérèglements condamnés par les Ecritures peut s'avérer difficile, douloureuse, ou même impossible à vue humaine. Les paroles de Jésus en Mt. 5:29-30 (et aussi Mt. 16:25), peuvent fortifier les âmes concernées. En cas d'échec, il appartient à l'assemblée d'entourer ces âmes qui, bien que recherchant la face de Dieu, n'arrivent pas à vaincre. Dieu connaît les cœurs.

Pour un incrédule, le problème est différent puisque, du fait de son incrédulité, il est déjà sous la malédiction.

h) L'**amour du monde** (l'**ambition cléricale** en fait partie) est une **idolâtrie**, et est du même coup un **adultère contre Dieu**.

Jér. 3:9 (contre Juda) “Par sa criante impudicité (= sa débauche spirituelle) Israël a souillé le pays, elle a commis un adultère avec la pierre et le bois (les idoles mortes).”

Jér. 13:27 (contre Jérusalem) “J'ai vu tes adultères et tes hennissements (tes passions débridées), tes criminelles **prostitutions sur les collines** (l'idolâtrie à la vue de tous) et dans les champs, j'ai vu tes abominations. Malheur à toi, Jérusalem ! Jusques à quand tarderas-tu à te purifier ?”

Jér. 23:10-14 “(10) Car le pays est rempli d'adultères ; le pays est en deuil à cause de la malédiction ; les plaines du désert sont desséchées. Ils courent au mal, ils n'ont de la force que pour l'iniquité. (11) **Prophètes et sacrificateurs sont corrompus** ; même dans ma Maison (le Temple) j'ai trouvé leur méchanceté, dit l'Éternel. (12) C'est pourquoi leur chemin sera glissant et ténébreux, ils seront poussés (par des esprits impurs) et ils tomberont ; car je ferai venir sur eux le malheur, l'année où je les châtierai, dit l'Éternel. (13) **Dans les prophètes de Samarie** j'ai vu de l'extravagance ; ils ont prophétisé par Baal, ils ont égaré mon peuple d'Israël. (14) **Mais dans les prophètes de Jérusalem** j'ai vu des choses horribles ; ils sont adultères, ils marchent dans le mensonge ; ils fortifient les mains des méchants, afin qu'aucun ne revienne de sa méchanceté ; ils sont tous à mes yeux **comme Sodome** (cf. Ap. 11:8), et les habitants de Jérusalem **comme Gomorrhe**.”

Osée 2:2 “Plaidez, plaidez contre votre mère, car elle n'est point ma femme, et je ne suis point son mari ! Qu'elle ôte de sa face ses prostitutions, et de son sein ses adultères !”

Osée 2:4 “... je n'aurai pas pitié de ses enfants, car ce sont des enfants de prostitution.”

Osée 3:1 “L'Éternel me dit : Va encore, et aime une femme aimée d'un amant, et **adultère** ; aime-la comme l'Éternel aime les enfants d'Israël, qui se tournent vers d'autres dieux et qui aiment les gâteaux de raisins (offerts aux idoles).”

Mt. 12:39 “Une **génération méchante et adultère** demande un miracle ; il ne lui sera donné d'autre miracle que celui du prophète Jonas (un signe de résurrection pour les seuls élus).” (id. Mt. 16:4).

Jc. 4:4 “**Adultères que vous êtes !** ne savez-vous pas que **l'amour du monde** est inimitié contre Dieu ? Celui donc qui veut être ami du monde se rend ennemi de Dieu.”

Le même avertissement s'applique à l'**église des Nations**, en particulier celle du **temps de la fin**, préfigurée dans l'Apocalypse par l'église de **Laodicée** (Ap. 3:14-18) !

i) Comme lors de ses commentaires sur le “meurtre”, Jésus n'annule pas le Décalogue, il ne l'amplifie pas non plus, mais en **expose la véritable portée** : **la lumière de la vérité débusque ainsi le mensonge** et l'**erreur** et révèle le **danger** dissimulé sous des **apparences** irréprochables.

“**Le cœur**” où se dissimule l'iniquité est à la fois le siège de l'homme intérieur et le centre du système sanguin, il est à la fois la **salle du trône** et la **chambre nuptiale** que des puissances spirituelles veulent occuper.

Chez l'homme naturel, religieux ou non, le cœur qui devrait être gardé pour Christ seul, est souillé et se laisse souiller par des envahisseurs sournois.

Mt. 15:19 (déjà cité) “C'est **du cœur** que viennent les mauvaises pensées, les meurtres, les **adultères**, les **impudicités** (= les débauches), les vols, les faux témoignages, les calomnies.”

Mc.7:21-23 “(21) Car c'est **du dedans**, c'est **du cœur** des hommes, que sortent les mauvaises pensées, les **adultères**, les **impudicités** (= les débauches), les meurtres, (22) les vols, les cupidités, les méchancetés, la fraude, le **dérèglement** (gr. “*aselgeia*” = licence, luxure), le regard envieux, la calomnie, l'orgueil, la folie. (23) Toutes ces choses mauvaises sortent **du dedans**, et souillent l'homme.”

2 P. 2:14 “Ils ont les **yeux pleins d'adultère** et insatiables de péché ; ils amorcent les âmes mal affermiées ; ils ont le cœur exercé à la cupidité ; ce sont des enfants de malédiction.”

Note : Adultère et fornication

a) Commettre un “**adultère**” (gr. “*moichalis, moicheia, moicheuo*”), c'est **violier la fidélité d'une alliance** consentie entre un mari et une épouse, et, par similitude, entre Dieu et les croyants.

b) Le mot “**fornication, impudicité, débauche**” (gr. “*porneia, porneuo*”), désigne toute **relation sexuelle commise en dehors du cadre conjugal** biblique.

Elle inclut :

- L'**adultère** (fornication qui brise l'alliance consensuelle d'un couple mari-épouse).
- L'**homosexualité** (en particulier celle à caractère rituel ; relation sexuelle étrangère à la nature prophétique du mariage biblique, Lévit. 20:13 ; Deut. 23:17-18 ; 1 R. 14:24, 15:11-12, 22:46 ; 2 R. 23:7).

Rom. 1:26-27 “(26) C'est pourquoi Dieu les a livrés à des **passions infâmes** : car leurs femmes ont changé l'usage naturel en celui qui est contre nature ; (27) et de même les hommes, abandonnant l'usage naturel de la femme, se sont **enflammés dans leurs désirs les uns pour les autres**, commettant **homme avec homme des choses infâmes**, et recevant en eux-mêmes le salaire que méritait leur égarement.”

1 Cor. 6:9-10 “(9) Ne savez-vous pas que les injustes n'hériteront point le royaume de Dieu ? Ne vous y trompez pas : ni les **impudiques** (= les débauchés, gr. *porneuo*), ni les **idolâtres**, ni les **adultères**, (10) ni les **efféminés** (ou : les pervers, gr. *malakos*), ni les **infâmes** (les homosexuels, gr. *arsenokoites*, de : *arsen* = un mâle, et *koite* = le lit, cf. **Lév. 18:22**), ni les voleurs, ni les cupides, ni les ivrognes, ni les outrageux, ni les ravisseurs, n'hériteront le royaume de Dieu.” (ne sont pas concernés ici les homosexuels de naissance).

- Les **relations qualifiées d'incestueuses** par la Bible (Lév. 20:11-12,14,17,19-21). Le mariage d'Hérode avec la femme de son frère Philippe entre dans cette catégorie).

1 Cor. 5:1 “On entend dire généralement qu'il y a parmi vous de **l'impudicité** (ou : débauche, gr. *porneia*), et une **impudicité** telle qu'elle ne se rencontre pas même chez les païens ; c'est au point que **l'un de vous a la femme de son père** (sans doute l'épouse d'un second mariage).”

- La vie **dissolue** ou le **dérèglement** (la débauche). Toutes ces manifestations sont condamnées par les Ecritures.

1 Cor. 6:13,18 “Les aliments sont pour le ventre, et le ventre pour les aliments ; et Dieu détruira l'un comme les autres. Mais **le corps n'est pas pour l'impudicité** (gr. *porneia*). Il est pour le Seigneur, et le Seigneur pour le corps ... - ... **Fuyez l'impudicité** (gr. *porneia*). Quelque autre péché qu'un homme commette, ce péché est hors du corps ; mais **celui qui se livre à l'impudicité pèche contre son propre corps**.”

1 Cor. 7:2 “Toutefois, **pour éviter l'impudicité** (gr. *porneia*), que chacun ait sa femme, et que chaque femme ait son mari.”

2 Cor. 12:21 “Je crains qu'à mon arrivée mon Dieu ne m'humilie de nouveau à votre sujet, et que je n'aie à pleurer sur plusieurs de ceux qui ont péché précédemment et qui ne se sont pas repentis de **l'impureté** (ou : pratiques dégradantes), de **l'impudicité** (gr. *porneia*) et des **dissolutions** (gr. *aselgeia* = licence, luxure) auxquelles ils se sont livrés.”

Gal. 5:19 “Les œuvres de la chair sont manifestes, ce sont **l'impudicité** (gr. *porneia*), **l'impureté** (gr. *akatharsia*), la **dissolution** (gr. *aselgeia* = licence, luxure)...”

Eph. 5:5 “Sachez-le bien, aucun **impudique**, ou **impur**, ou **cupide**, c'est-à-dire, **idolâtre**, n'a d'héritage dans le royaume de Christ et de Dieu.”

1 Thes. 4:3-4 “(3) Ce que Dieu veut, c'est votre sanctification ; c'est **que vous vous absteniez de l'impudicité** (gr. *porneia*) ; (4) c'est que chacun de vous sache **posséder son corps dans la sainteté et l'honnêteté**.”

Héb. 12:16 “(Veillez) à ce qu'il n'y ait **ni impudique, ni profane** comme Ésaï, qui pour un mets vendit son droit d'aïnesse.”

Héb. 13:4 (déjà cité) “Que le mariage soit honoré de tous, et le **lit conjugal exempt de souillure**, car Dieu jugera les **impudiques** (= les débauchés) et les **adultères**.”

Jude 7 “**Sodome et Gomorrhe** et les villes voisines, qui se livrèrent comme eux à **l'impudicité** (gr. porneia) et à des **vices contre nature** [litt. : allant vers une autre (heteros) chair], sont données en exemple, subissant la peine d'un feu éternel.”

Ap. 2:20-21 (à l'église de Thyatire) “(20) Mais ce que j'ai contre toi, c'est que tu laisses la femme Jézabel, qui se dit prophétesse, enseigner et séduire mes serviteurs, pour qu'ils se livrent à **l'impudicité** (gr. porneia) et qu'ils mangent des viandes sacrifiées aux **idoles**. (21) Je lui ai donné du temps, afin qu'elle se repentît, et elle ne veut pas se repentir de son **impudicité** (gr. porneia).”

Ap. 9:21 “Ils ne se repentirent pas de leurs meurtres, ni de leurs enchantements, ni de leur **impudicité** (gr. porneia) ni de leurs vols.”

Ap. 14:8 “Et un autre, un second ange suivit, en disant : Elle est tombée, elle est tombée, Babylone la grande, qui a abreuvé toutes les nations du **vin de la fureur de son impudicité** (gr. porneia) !”

Ap. 19:2 “Ses jugements sont véritables et justes ; car il a jugé **la grande prostituée qui corrompait la terre par son impudicité** (gr. porneia), et il a vengé le sang de ses serviteurs en le redemandant de sa main.”

Ap. 21:8 “Mais pour les lâches, les incrédules, les abominables, les meurtriers, les **impudiques** (= les débauchés), les enchanteurs, les idolâtres, et tous les menteurs, leur part sera dans l'étang ardent de feu et de soufre, ce qui est la **seconde mort**.”

- la **prostitution** (fornication pour de l'argent).
- la **zoophilie** (Lév. 18:23, 20:15-16), etc.

MATTHIEU

5

29. Si ton œil droit est pour toi une occasion de chute, arrache-le et jette-le loin de toi ; car il est avantageux pour toi qu'un seul de tes membres périsse, et que ton corps entier ne soit pas jeté dans la géhenne.

30. Et si ta main droite est pour toi une occasion de chute, coupe-la et jette-la loin de toi ; car il est avantageux pour toi qu'un seul de tes membres périsse, et que ton corps entier n'aille pas dans la géhenne.

MARC, LUC, JEAN

- **Mt. 5:29a,30a** “**Si ton œil droit est pour toi une occasion de chute ... et si ta main droite est pour toi une occasion de chute, ...**” :

“**L'œil**” est ce qu'il y a de plus précieux dans le corps visible (cf. la menace contre les pasteurs de néant, Zac. 11:17). Chez les droitiers, c'est **l'œil droit** qui vise la proie, et c'est la **main droite** qui tient l'épée.

Le sens de ces versets serait sans doute pareillement transmis en mentionnant l'oreille, les jambes et tout organe fonctionnel humain qui pourrait devenir un instrument des ténèbres, ou empêcher la croissance spirituelle.

Jésus répétera les mêmes paroles en une autre circonstance, soulignant ainsi qu'un **vrai disciple** peut être conduit aux **sacrifices les plus douloureux** pour préserver son âme en vue des enjeux éternels.

Mt. 18:6-9 “(6) Mais, si quelqu'un scandalisait un de ces petits qui croient en moi, **il vaudrait mieux pour lui qu'on suspendît à son cou une meule de moulin, et qu'on le jetât au fond de la mer.** (7) **Malheur au monde à cause des scandales ! Car il est nécessaire qu'il arrive des scandales ; mais malheur à l'homme par qui le scandale arrive !** (8) **Si ta main ou ton pied est pour toi une occasion de chute, coupe-les et jette-les loin de toi ; mieux vaut pour toi entrer dans la vie boiteux ou manchot, que d'avoir deux pieds ou deux mains et d'être jeté dans le feu éternel.** (9) **Et si ton œil est pour toi une occasion de chute, arrache-le et jette-le loin de toi ; mieux vaut pour toi entrer dans la vie, n'ayant qu'un œil, que d'avoir deux yeux et d'être jeté dans le feu de la géhenne.**” (id. Mc. 9:42-47).

Mt. 16:24-26 “(24) Alors Jésus dit à ses disciples : **Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il se charge de sa croix, et qu'il me suive.** (25) **Car celui qui voudra sauver sa vie la perdra, mais celui qui la perdra à cause de moi la trouvera.** (26) **Et que servirait-il à un homme de gagner tout le monde, s'il perdait son âme ? Ou, que donnerait un homme en échange de son âme ?**”

Mc. 19:29 “Et quiconque aura quitté, **à cause de mon Nom**, ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère, ou sa femme, ou ses enfants, ou ses terres, ou ses maisons, recevra le centuple, et héritera la Vie éternelle.”

Dieu a appliqué ce principe en maintenant une écharde dans la vie de Paul pour mieux le bénir et bénir les autres.

• **Mt. 5:29b,30b** “... arrache-le et jette-le loin de toi ; ... coupe-la et jette-la loin de toi ; ...” :

a) La **violence** des mots utilisés suggère une prise de décision **rapide, brutale, irrévocable**.

Une telle **violence** des propos dans la bouche de Jésus, même s'il s'agit d'un langage imagé, ne peut être qu'à la mesure des **enjeux**.

Jésus ne laisse **aucune place pour des compromis** avec les ténèbres. L'Evangile s'inscrit dans une **guerre** réelle et intense, même si elle est en partie invisible. Le prix à payer peut être la perte d'amitiés chères, l'exclusion de certains cercles sociaux, le renoncement à certaines passions légitimes, des tragédies familiales, etc. Dans tous les cas, ces choix résultent d'une passion dominante pour Jésus-Christ.

Mais Jésus n'autorise ici personne à arracher **l'œil des autres** pour les aider !

b) Une telle **consécration** n'est possible que pour ceux qui ont conscience de leur **position** de fils et de filles de Dieu. Pour les autres, cela paraîtra toujours “*trop difficile, irréalisable, idéaliste, réservé aux moines, etc.*”

Mais les paroles de Jésus sont sans équivoque. **Jésus croyait que c'était possible** pour ses disciples, qu'ils soient apôtres ou non !

c) La **conversion** s'accompagne, à des degrés divers selon les individus, de cette **dynamique de sanctification initiale**, comme lors d'un vrai mariage. Dans un vrai mariage, même une vie antérieure dissolue est enterrée et reniée.

Par la suite, le processus doit être **nourri et amplifié**.

Col. 3:5 “*Faites donc mourir les membres qui sont sur la terre, l'impudicité, l'impureté, les passions, les mauvais désirs, et la cupidité, qui est une idolâtrie.*”

Mt. 19:10-12 “(10) Ses disciples lui dirent : Si telle est la condition de l'homme à l'égard de la femme, il n'est pas avantageux de se marier. (11) Il leur répondit : Tous ne comprennent pas cette parole, mais seulement ceux à qui cela est donné. (12) Car il y a **des eunuques** qui le sont dès le ventre de leur mère ; il y en a qui le sont devenus par les hommes ; et il y en a qui **se sont rendus tels eux-mêmes** (il s'agit de bien autre chose que d'un vœu de célibat ! Il s'agit d'une vraie conversion), à cause du Royaume des cieux. Que celui qui peut comprendre comprenne.”

La conversion est le début d'une **amputation** progressive de la **vieille nature** hostile à Dieu.

C'est **l'attachement** grandissant pour la sphère de Christ qui a la puissance de **détacher** l'âme et son regard des griffes des ténèbres.

1 Cor. 1:23-24 “(23) Nous, nous prêchons **Christ crucifié** (non seulement à Golgotha, mais aussi dans chaque croyant ayant Christ en lui) ; scandale pour les Juifs et folie pour les païens, (24) mais **puissance de Dieu** et sagesse de Dieu pour qui sont appelés, tant Juifs que Grecs.”

• **Mt. 5:29c,30c** “... car il est avantageux pour toi qu'un seul de tes membres périsse, et que ton corps entier ne soit pas jeté dans la géhenne ... car il est avantageux pour toi qu'un seul de tes membres périsse, et que ton corps entier n'aille pas dans la géhenne.” :

Sur la “**géhenne**”, voir la note dans l'étude n° 49B.

Le “**corps tout entier**” représente ici essentiellement **la vie de l'âme**, mais aussi son **enveloppe** durant la vie sur terre. Les jugements terrestres sont l'ombre des jugements célestes.

Le visible est passager. Ce qui est éternel et précieux, se trouve encore dans l'invisible. C'est ce qu'Abraham savait (Rom. 4:17).

| MATTHIEU 5 | MARC | LUC 16 | JEAN |
|--|------|---|------|
| <p>31. Il a été dit : <i>Que celui qui répudie sa femme lui donne une lettre de divorce.</i></p> <p>32. Mais moi, je vous dis que celui qui répudie sa femme,</p> <p>sauf pour cause d'infidélité, l'expose à devenir adultère,</p> <p>et que celui qui épouse une femme répudiée commet un adultère.</p> | | <p>18. Quiconque répudie sa femme</p> <p>et en épouse une autre commet un adultère, et quiconque épouse une femme répudiée par son mari commet un adultère.</p> | |

Le discours rapporté par **Luc**, et prononcé beaucoup plus tard en Pérée en l'an 30, à l'occasion d'un débat, est moins complet que celui rapporté par **Matthieu** et prononcé en Galilée en l'an 28 :

Faute d'avoir mis en parallèle ces deux textes, relatifs au divorce et au remariage, des décisions cléricales ont gravement affectées de nombreuses vies.

• **Mt. 5:31** “*il a été dit : Que celui qui répudie sa femme lui donne une lettre de divorce ...*” :

En abordant le sujet du “*divorce*”, Jésus semble, dans le texte de Matthieu, changer brusquement de thème. Il n'en est rien. En fait, Jésus poursuit son analyse de “*l'adultère*”, en montrant que le “*divorce*” n'est parfois qu'une forme d'adultère, et donc une manifestation de **ténèbres intérieures** condamnée sévèrement par Dieu.

Comme précédemment, Jésus fait allusion aux **Ecritures que les scribes des générations passées ont citées** à juste titre (“*il a été dit*”), mais il va corriger, non le **texte**, mais l'**interprétation gravement fautive** qu'ils en faisaient parfois hypocritement.

Deut. 24:1-4 “(1) *Lorsqu'un homme aura pris et épousé une femme qui viendrait à ne pas trouver grâce à ses yeux, parce qu'il a découvert en elle quelque chose de honteux, il écrira pour elle une lettre de divorce, et, après la lui avoir remise en main, il la renverra de sa maison. (2) Elle sortira de chez lui, s'en ira, et pourra devenir la femme d'un autre homme. (3) Si ce dernier homme la prend en aversion, écrit pour elle une lettre de divorce, et, après la lui avoir remise en main, la renvoie de sa maison ; ou bien, si ce dernier homme qui l'a prise pour femme vient à mourir, (4) alors le premier mari qui l'avait renvoyée ne pourra pas la reprendre pour femme après qu'elle a été rendue impure pour lui, car c'est une abomination devant l'Éternel, et tu ne chargeras point de péché le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne pour héritage.*”

Jésus va s'en prendre à la **façon** d'appliquer ce décret : les **maris** avaient adopté, à leur profit, une définition large de l'expression “*quelque chose de honteux*”, en y greffant les motifs de convenance personnelle.

Ils se donnaient ainsi **bonne conscience**, alors que leur démarche était souvent dictée par des **motivations impures** condamnées par Dieu : convoitise d'une autre femme, aigreur conjugale entretenue, despotisme, etc.

• **Mt. 5:32, Lc. 16:18** “*mais moi je vous dis ... que quiconque ... que celui qui répudie sa femme, sauf pour cause d'infidélité, l'expose à devenir adultère ...*” :

a) Jésus souligne ici **deux points** :

• la **seule cause légitime** de divorce est la **rupture unilatérale** de l'alliance : “*l'infidélité*” ou plutôt la “*fornication*”, qui peut inclure l'impureté contractée avant le mariage et dissimulée.

- De même que **l'adultère** condamnait à mort aussi bien l'homme que la femme, le **divorce** était aussi un **droit pour la femme** selon le principe d'équité, même si la Loi n'en fait pas mention, mais ce droit devait être plus difficile à faire valoir.

- Matthieu ne parle pas ici du divorce intenté par une **épouse**, car, au v. 28, c'était déjà **le mâle coupable** de convoitise qui était mis en cause. Et c'est encore **l'attitude du mâle** qui est en cause ici lorsqu'il divorce indûment.

- Pour la **femme**, la **brutalité conjugale du mari** était une rupture d'alliance et légitimait sans doute un divorce aux yeux de Dieu, même si cela n'est pas écrit expressément. La violence est en effet la négation du consentement qui fonde le mariage et toute alliance. La **violence** conjugale est un **adultère** commis avec un démon.

• un divorce non légitime **ne rend pas adultère** l'épouse **répudiée à tort**, mais “*l'expose à devenir adultère*” : la nécessité poussera en effet le conjoint rejeté à se remarier et donc à être de ce fait “*adultère*”, de même que le second conjoint : “*celui qui épouse une femme répudiée (à tort) commet un adultère*” !

- Le premier conjoint, et ceux qui l'ont mal enseigné, seront tenus responsables de cette situation. C'est l'enseignement des **scribes** que Jésus pointe du doigt !

- Le mari qui a répudié à tort son épouse est en outre coupable à son tour, s'il se remarie, d'adultère (Mt. 19:9 cité ci-après), et sa nouvelle épouse est elle aussi adultère !

- Paradoxalement, la femme répudiée **légitimement**, peut, selon la règle mosaïque accompagnant la “*lettre de divorce*”, se remarier ! La miséricorde divine ne veut pas aggraver inutilement le fardeau de la coupable.

b) Jésus dispensera le même enseignement quand il sera interrogé en **une autre occasion** (Mt. 19:3-9) par les **pharisiens** au sujet du divorce et de la “*lettre de divorce*” :

Mt. 19:3-9 “(3) Les pharisiens l'abordèrent, et dirent, pour l'éprouver : Est-il permis à un homme de répudier sa femme pour un motif quelconque ? (4) Il répondit : N'avez-vous pas lu que le Créateur, au commencement, fit l'homme et la femme (5) et qu'il dit : C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair ? (6) Ainsi ils ne sont plus deux, mais ils sont une seule chair (c'était une prophétie imagée de l'union éternelle de Christ et de son Epouse). **Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint.** (7) Pourquoi donc, lui dirent-ils, Moïse a-t-il prescrit de donner à la femme une lettre de divorce et de la répudier ? (8) Il leur répondit : C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes ; au commencement, il n'en était pas ainsi. (9) Mais je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour infidélité, et qui en épouse une autre, commet un adultère.”

Après la chute en Eden, le mariage est souvent devenu un rapprochement de deux égoïsmes.

Jésus rappellera sans cesse le modèle du “commencement”, le seul qui reflète les réalités de l'Alliance céleste.

Paul fera de même :

Eph. 5:22-25 “(22) Femmes, soyez soumises (par amour) à vos maris, comme au Seigneur ; (23) car le mari est le chef de la femme, comme Christ est le chef de l'Église, qui est son Corps, et dont il est le Sauveur. (24) Or, de même que l'Église est soumise (par amour) à Christ, les femmes aussi doivent l'être à leurs maris en toutes choses. (25) Maris, aimez vos femmes, comme Christ a aimé l'Église, et s'est livré lui-même pour elle, ...”

Rom. 7:1-3 “(1) Ignorez-vous, frères, car je parle à des gens qui connaissent la Loi, que la Loi exerce son pouvoir sur l'homme aussi longtemps qu'il vit ? (2) Ainsi, une femme mariée est liée par la Loi à son mari tant qu'il est vivant [sauf évidemment en cas de répudiation légitime] ; mais si le mari meurt, elle est dégagée de la Loi qui la liait à son mari. (3) Si donc, du vivant de son mari, elle devient la femme d'un autre homme, elle sera appelée adultère ; mais si le mari meurt, elle est affranchie de la Loi, de sorte qu'elle n'est point adultère en devenant la femme d'un autre.”

c) Dans un couple de croyants juifs qui aimaient la volonté de l'Eternel, aucune raison (sauf un désordre sexuel) ne pouvait donc justifier un divorce.

La lettre de divorce était une mise à mort sans effusion de sang ! C'était une mesure de grâce en faveur de la femme coupable et répudiée, lui évitant peut-être ainsi la lapidation, et lui permettant, en refaisant sa vie, de se mettre en règle avec l'Eternel de son vivant.

Le divorce est à plus forte raison non envisageable (faute de raison) chez des chrétiens qui sont supposés animés par le Saint-Esprit, et qui cherchent ensemble le Royaume !

d) Les Juifs de l'AT étaient membres de l'Assemblée par naissance naturelle, et la Loi s'appliquait aux deux membres du couple.

Mais, depuis la venue de Jésus, on entre dans l'Assemblée, non par naissance naturelle, mais par la naissance d'En-haut.

D'où une situation inconnue de l'AT : dans un couple, il n'y a parfois qu'un converti ! Jésus n'a jamais abordé ce cas puisque les époux étaient tous juifs. C'est Paul qui a apporté la solution à ce problème nouveau (1 Cor. 7:12-15). L'application pratique de l'enseignement de Paul sur ce point ne doit pas s'attacher aux formes juridiques ou rituelles parfois trompeuses, mais à la réalité de l'état des cœurs.

1 Cor. 7:12-15 “(12) Aux autres, ce n'est pas le Seigneur (Jésus n'a rien dit sur ces cas), c'est moi qui dis : Si un frère a une femme non-croyante, et qu'elle consente à habiter avec lui, qu'il ne la répudie point ; (13) et si une femme a un mari non-croyant, et qu'il consente à habiter avec elle, qu'elle ne répudie point son mari. (14) Car le mari non-croyant est sanctifié par la femme, et la femme non-croyante est sanctifiée par le frère ; autrement, vos enfants seraient impurs, tandis que maintenant ils sont saints. (15) Si le non-croyant se sépare, qu'il se sépare ; le frère ou la sœur ne sont pas liés dans ces cas-là. Dieu nous a appelés à vivre en paix.”

Ne plus être “lié” signifie pour le conjoint chrétien et victime, le droit total de se remarier, sous peine de vider de tout sens l'indication de Paul. Ceux qui nient ce droit sont coupables de remplacer un lien par un autre, et de s'élever contre Dieu qui appelle ses enfants à “vivre dans la paix”.

e) Dans la foule qui écoutait Jésus, plusieurs étaient mariés ou remariés à la suite d'une lettre de divorce émise sans justification mosaïque, et se trouvaient donc en état d'adultère !

La venue du Sauveur et de la Vérité était la réponse de Dieu à cette désolation.

f) Les 2 notes suivantes (“L'adultère spirituel”, et “La portée du mariage”) sont des éléments de réflexion complémentaires sur le mariage.

Note 1 : l'adultère spirituel

a) **Un adultère conjugal est l'image de tout adultère spirituel** (individuel ou collectif) **commis contre le Seigneur par celui, ou celle, ou ceux qui se réclament de l'Alliance.**

b) **Satan** est à l'origine de tout **adultère** : **il est meurtrier et adultère dès le commencement.**

Il est en effet le **briseur d'Alliance.**

- **Eve** a commis un adultère spirituel en laissant entrer dans son âme la pensée, et donc le souffle, du **Serpent ancien**, qui est Satan lui-même (Ap. 12:9), et elle a **enfanté** la mort.
- L'introduction du **veau d'or** était un adultère spirituel contre l'Eternel, l'Epoux d'Israël.
- **Nadab et Abihu** ont commis un adultère spirituel en apportant un feu étranger devant la face de Dieu.
- **Israël** a commis un adultère spirituel avec **Moab** à cause de la parole du faux prophète **Balaam**.
- **Acan** était coupable d'adultère en conservant un **beau tissu** fabriqué à **Babylone**.
- **Israël** a commis un adultère spirituel en n'écoutant pas la parole du prophète **Samuel** et en choisissant **Saül**.
- **Israël** a commis un adultère spirituel en invitant des **traditions** humaines.
- **L'église** s'est prostituée avec les **dieux romains, grecs, babyloniens**.
- **L'église** s'est prostituée avec **l'esprit clérical dominateur**.
- Toute **idolâtrie** est un adultère spirituel (l'idole peut être une statue, un acteur, un chef politique, l'ego, une convoitise, etc.).

c) Mais **l'Epoux céleste** vient pour **une Epouse sans tache**, une vierge recouverte du seul Saint-Esprit qui irrigue la semence du Verbe révélé de son heure. Comme Sara, comme Marie, elle enfante donc en son sein la Parole de la promesse. L'Epouse devient Parole à son tour et cohéritière, car l'Epouse devient un même Esprit avec l'Epoux auquel elle s'est attachée, formant ainsi un seul Corps avec la Tête (1 Cor. 6:17 *“celui qui s'attache au Seigneur est avec lui un seul esprit”*).

Note 2 : la portée du mariage

a) Le mariage entre un homme et une femme a une fonction prophétique si importante, et donc de telles conséquences spirituelles, que Dieu a jugé indispensable de communiquer un enseignement et des règles à ce sujet.

Eph. 5:22-25 (cité précédemment) *“(22) Femmes, soyez soumises (par amour et consentement mutuel) à vos maris, comme au Seigneur ; (23) car le mari est le chef de la femme, comme Christ est le chef de l'Église, qui est son Corps, et dont il est le Sauveur. (24) Or, de même que l'Église est soumise (par amour et consentement mutuel) à Christ, les femmes aussi doivent l'être à leurs maris en toutes choses. (25) Maris, aimez vos femmes, comme Christ a aimé l'Église, et s'est livré lui-même pour elle ...”*

b) Non seulement le mariage est une union entre un homme et une femme, mais il est aussi le **reflet** de la réalité spirituelle de **l'union organique de l'homme avec Dieu**.

Toute atteinte au mariage est donc une **double profanation** : c'est une réelle **blessure** de l'âme, et c'est une **insulte** contre l'Alliance.

Gen. 2:21-24 *“(21) Alors l'Éternel Dieu fit tomber un profond sommeil sur l'homme (image de Christ ici), qui s'endormit ; il prit un de ses côtés, et referma la chair à sa place. (22) L'Éternel Dieu forma une femme avec ce côté qu'il avait prise de l'homme, et il l'amena vers l'homme. (23) Et l'homme dit : Voici cette fois celle qui est os de mes os et chair de ma chair ! On l'appellera femme (héb. isha), parce qu'elle a été prise de l'homme (héb. ish). (24) C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair.”*

De même, **l'Epouse** de Christ (qu'il s'agisse d'un individu ou d'une collectivité), est née du **“profond sommeil”** de la **mort** et du **réveil** de Jésus-Christ (le vrai Adam). Elle est née de **l'Esprit** offert aux croyants depuis que le sang de l'Alliance s'est écoulé à Gethsémané, puis du **flanc percé** de Christ à Golgotha.

L'Epouse étant tirée de l'Epoux, est irriguée par le même Sang (c'est pourquoi, prophétiquement, Sara était apparentée à son époux Abraham, de même que Rébecca à son époux Isaac, que Rachel à son époux Jacob).

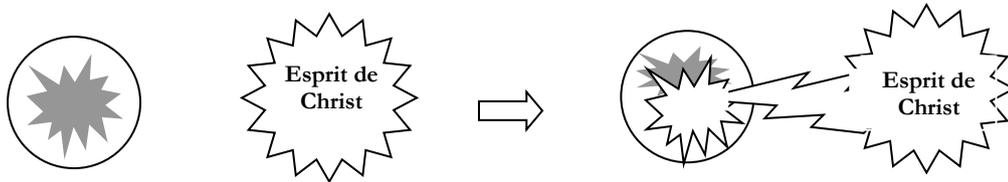
c) **“Devenir une seule chair”** (Mt. 19:6) est infiniment plus que la réunion intime de deux **corps**.

Le corps n'est qu'un vase, et l'important, c'est le **contenu** du vase : **l'esprit**. Le mariage est une **alliance**, l'union de deux esprits comme le révèle Paul :

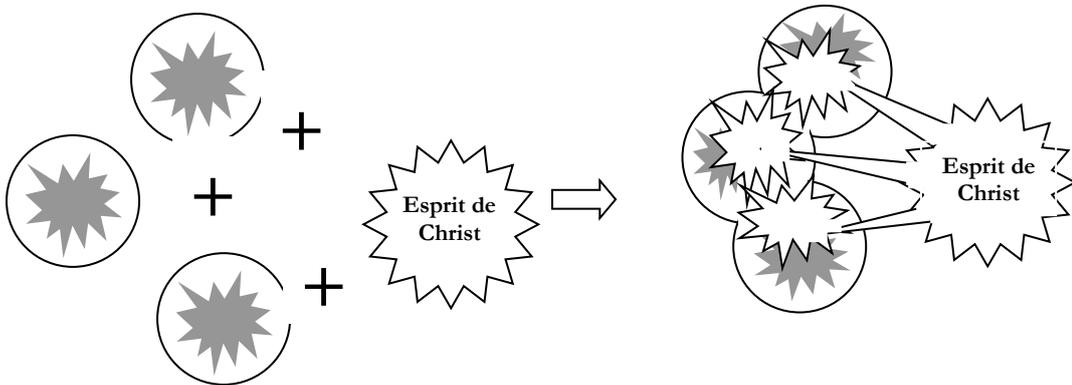
1 Cor. 6:15-17 “(15) Ne savez-vous pas que vos corps sont des membres de Christ ? Prendrai-je donc les membres de Christ, pour en faire les membres d'une prostituée (attirée par les séductions du monde déchu) ? (16) Loin de là ! Ne savez-vous pas que **celui qui s'attache à la prostituée est un seul corps avec elle** ? Car, est-il dit, les deux deviendront une seule chair. (17) Mais **celui qui s'attache au Seigneur est avec lui un seul esprit.**”

Ces réalités peuvent être ainsi schématisées :

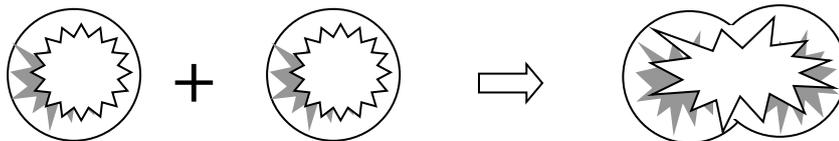
1) Le mariage d'un homme déchu avec Christ : le nouveau croyant est **uni organiquement** à Jésus-Christ.



2) Le **Corps uni de Christ** est formé d'hommes déchus qui ont épousé le Christ : chaque croyant est **uni organiquement** à Jésus-Christ et aux autres croyants.



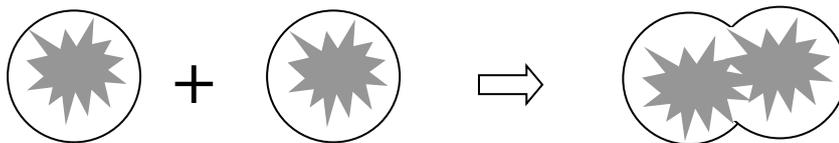
3) Le mariage entre **deux croyants** : leur union est celle du corps et de l'esprit, à l'image de celle de l'Eglise et de Jésus-Christ.



4) Le mariage entre **un croyant** (homme ou femme) et **un incroyant** (femme ou homme) : Paul a dû calmer les inquiétudes des croyants déjà mariés à des non croyants lors de leur conversion : leurs enfants ne sont pas impurs en attendant qu'ils aient atteint l'âge de raison (cf. 1 Cor. 7:14).



5) Le mariage entre **deux incroyants** : ils sont l'un et l'autre grandement impuissants face aux puissances invisibles des ténèbres.



6) L'union entre une **prostituée** et un homme : l'homme hérite de tous les esprits impurs qui se sont accumulés dans cette femme : la contagion des ténèbres est facilitée.

